

Le fait régional et la tendance à la régionalisation : Quels enseignements pour le modèle marocain ?

The regional fact and the trend towards regionalization: What lessons for the Moroccan model?

Ahmed LEMGADAR, (Enseignant-Chercheur)

*Laboratoire de la Recherche en Économie Théorique et Appliquée (LARETA)
Faculté d'Économie et de Gestion de Settat
Université Hassan Premier de Settat, Maroc.*

Youssef LAKRARI, (Docteur en sciences économiques)

*Laboratoire de la Recherche en Économie Théorique et Appliquée (LARETA)
Faculté d'Économie et de Gestion de Settat
Université Hassan Premier de Settat, Maroc.*

Adresse de correspondance :	Faculté d'Économie et de Gestion Settat Km3, Route de Casablanca, Settat, Université Hassan 1er - Settat Maroc 26002 05237-21276
Déclaration de divulgation :	Les auteurs n'ont pas connaissance de quelconque financement qui pourrait affecter l'objectivité de cette étude.
Conflit d'intérêts :	Les auteurs ne signalent aucun conflit d'intérêts.
Citer cet article	LEMGADAR, A., & LAKRARI, Y. (2023). Le fait régional et la tendance à la régionalisation : Quels enseignements pour le modèle marocain ? International Journal of Accounting, Finance, Auditing, Management and Economics, 4(2-1), 338-358. https://doi.org/10.5281/zenodo.7829252
Licence	Cet article est publié en open Access sous licence CC BY-NC-ND

Received: March 20, 2023

Accepted: April 20, 2023

International Journal of Accounting, Finance, Auditing, Management and Economics - IJAFAME

ISSN: 2658-8455

Volume 4, Issue 2-1 (2023)

Le fait régional et la tendance à la régionalisation : Quels enseignements pour le modèle marocain ?

Résumé

Durant les dernières années, la notion de régionalisation a incarné tout l'intérêt des débats sur les tendances de restructuration territoriale des pays. En effet, il n'y a pas un modèle standard de régionalisation. Il s'agit d'une tendance amplement influencée par les réalités et caractéristiques contextuelles de chaque pays et les approches diffèrent d'un pays à un autre. L'opérationnalisation d'une politique territoriale met en lumière son aspect multidimensionnel ayant une relation avec les conditions contextuelles propres à chaque pays. L'Europe, à partir du début des années 1970, a connu une grande vague de régionalisation. Plusieurs pays ont déclenché des processus de transformation de leurs territoires d'une manière simultanée. Au continent africain, ce mouvement, créé depuis plus de deux décennies, est aussi au centre des changements institutionnels entamés dans quelques pays.

Le présent article consiste en une analyse comparative visant à rapprocher des indicateurs socioéconomiques de quatre pays : la France, l'Espagne, l'Allemagne et le Maroc pour déterminer les similitudes et les différences de leurs modèles de régionalisation ayant rassemblé une expérience significative afin de mettre en lumière leurs impacts sur les territoires des pays en question. L'objectif est de vérifier dans quelles mesures, la mise en place de politiques de régionalisation peut contribuer à la réduction des écarts de développement territorial au sein d'un pays. Il s'agit également de démontrer que chaque pays doit trouver la forme de régionalisation qui convient le mieux à son contexte et à ses objectifs de développement économique et social.

Les résultats obtenus dans ce travail ont mis en lumière l'inexistence d'un modèle standard de régionalisation, et soulignent la particularité de chaque modèle de régionalisation qui doit être nécessairement influencé par les caractéristiques et les réalités contextuelles de chaque pays, ce qui conduit à une grande variété d'approches régionales. Il est donc important d'adapter les approches régionales en fonction des réalités et caractéristiques contextuelles de chaque pays, plutôt que de simplement appliquer un modèle standard qui pourrait ne pas être adapté à toutes les situations.

Mots clés : Région, Régionalisation avancée, Inégalités territoriales, Économie régionale.

Classification JEL : R11

Type de l'article : Article théorique.

Abstract

In recent years, the notion of regionalization has embodied all the interest of the debates on the tendencies of territorial restructuring of countries. Indeed, there is no standard regionalization model. This is a trend largely influenced by the realities and contextual characteristics of each country and the approaches differ from one country to another. The operationalization of a territorial policy highlights its multidimensional aspect having a relationship with the contextual conditions specific to each country. Europe, from the early 1970s, experienced a great wave of regionalization. Several countries have triggered processes of transformation of their territories simultaneously. On the African continent, this movement, created more than two decades ago, is also at the center of the institutional changes initiated in some countries.

This article consists of a comparative analysis aimed at bringing together socio-economic indicators of four countries: France, Spain, Germany and Morocco to determine the similarities and differences of their regionalization models having gathered significant experience in order to highlight their impact on the territories of the countries in question. The objective is to verify to what extent the implementation of regionalization policies can contribute to the reduction of territorial development gaps within a country.

The results obtained in this work have highlighted the non-existence of a standard model of regionalization, and underline the particularity of each model of regionalization which must necessarily be influenced by the characteristics and the contextual realities of each country, which leads to a wide variety of regional approaches. It is also a question of demonstrating that each country must find the form of regionalization that best suits its context and its economic and social development objectives. It is therefore important to adapt regional approaches according to the realities and contextual characteristics of each country, rather than simply applying a standard model which may not be suitable for all situations.

Keywords: Region, Advanced regionalization, Territorial inequalities, Regional Economic.

JEL Classification: R11

Paper type: Theoretical research.

Introduction

Dans leur marche en avant, les pays, jeunes et anciens, développés et en voie de développement, font de la régionalisation un sujet occupant le devant de la scène et qui fait l'objet de nombreux débats. Les institutions régionales sont l'une des préoccupations du monde contemporain, dont la conception varie selon les pays, « allant de l'idée d'une région au sens fédéral du « Land » allemand, à celle du « canton » suisse ou de la région, simple instrument de relais pour la planification » (Rézeau, 2001).

Dans les pays européens, qu'ils soient dotés de structures régionales ou traditionnellement centralisés, les questions régionales entraînent des changements dans le paysage politique et administratif alors que la démocratie, l'économie et l'efficacité des services publics continuent de défier les responsables en permanence. En effet, « la demande constante d'égalité, notamment dans les secteurs sociaux de l'éducation, de la santé, de l'équipement, de l'emploi, du logement, etc., les incite à chercher les meilleures structures d'accueil » (Rézeau, 2001).

Dans les pays en développement, en particulier dans de nombreuses sociétés traditionnelles d'Afrique, les schémas historiques de développement dépendent, du moins au début, des structures locales. Cependant, le centralisme reste le facteur le plus dominant dans ces pays. Il a toujours été considéré comme l'option la plus appropriée pour la phase de construction de l'État d'une nouvelle nation. A l'heure actuelle, ces pays ont compris que la centralisation est loin d'apporter un développement durable. Dans ce sens, la décentralisation semble de plus en plus être considérée comme la solution la plus appropriée à un large éventail de problèmes.

En effet, la régionalisation est une institution tellement complexe qu'il est difficile pour les pays de s'entendre sur la manière de la concevoir et de l'organiser. Si certaines normes minimales émergent progressivement, il n'en reste pas moins que chaque pays décide en fonction de ses propres besoins et circonstances. C'est pourquoi une régionalisation ne ressemble souvent pas à une autre.

A travers les lignes qui suivent, l'objectif est de mettre sous les projecteurs, dans un premier temps, les expériences de régionalisation en France, en Allemagne et en Espagne, et d'analyser leur impact sur le développement de ces trois pays qui ont inspiré le Maroc en matière de conception de son modèle de régionalisation baptisé « la Régionalisation Avancée ». En effet, le modèle marocain se trouve de plus en plus appelé à sortir des sentiers battus et aussi dans l'obligation de s'outiller pour relever le challenge du développement.

Ces pays ont été choisis parce qu'ils sont les premiers modèles de régionalisation. Ils diffèrent principalement en termes d'outils de gestion et de développement et de mise en œuvre inspirés de l'histoire et de l'expérience et les aspects socio-économiques et politiques propres à chaque pays. Ces pays, qui ont accumulé des enseignements importants, peuvent présenter au Maroc un modèle afin de bien comprendre la pertinence et la justesse des choix faits pour son modèle de régionalisation.

Articulé autour de trois sections, le présent article aborde dans un premier temps les enseignements issus des expériences européennes (section 1). L'objectif étant de mieux cerner le développement territorial, un intérêt particulier est accordé à l'expérience marocaine à l'aune de la régionalisation avancée (section 2). La troisième section est consacrée aux principales conclusions tirées à travers l'analyse des quatre modèles de régionalisation.

1. Enseignements issus des expériences européennes

La régionalisation dans le continent européen n'est pas nouvelle. La plupart des États de ce continent étaient des États uniques, et les régions jouissaient d'une certaine autonomie à l'intérieur de leurs frontières légalement définies, à l'exception de quelques États fédéraux, en l'occurrence l'Allemagne. En fait, l'Europe a longtemps été un continent qui se compose des

pays dotés de constitutions réglementant la création de la région. Les facteurs historiques, culturels, linguistiques et généralement humains, ainsi que les conditions économiques et sociales qui caractérisent chaque pays, créent, expliquent et identifient les grandes différences qui existent dans l'organisation territoriale des pays européens et identifient les différences possibles quant à l'utilisation de la notion « région » ou « régionalisation »

L'adoption de la régionalisation comme un mode d'organisation territoriale devient un atout majeur pour mesurer le développement d'un pays et un puissant vecteur de différenciation, porteurs d'innombrables opportunités pour les pays.

1.1. L'expérience française

En vue de développer l'autonomie locale, « plusieurs mesures ont été entreprises en vue de donner une nouvelle impulsion à la décentralisation en 2012 et ce, à travers des réformes apportant des changements constitutionnels et des lois organiques en l'occurrence la loi portant sur la Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe), promulguée le 7 août 2015 et qui confie de nouvelles compétences aux régions et redéfinit clairement les compétences attribuées à chaque collectivité territoriale » (Némery, 2015).

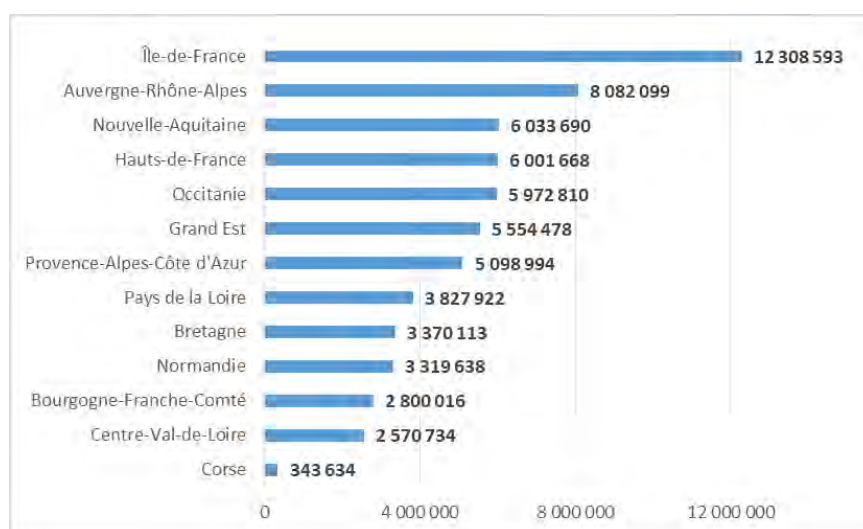
Moins nombreuses mais plus fortes, « les régions françaises sont renforcées par la réforme. En matière d'aménagement du territoire et d'environnement, la région doit présenter un Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires (SRADDET) qui fixe les objectifs sur le territoire de la région en matière d'équilibre et d'égalité des territoires, d'implantation des différentes infrastructures d'intérêt régional afin de promouvoir un développement économique équilibré de la région et de développer l'attractivité du territoire régional et de prévenir les risques d'atteindre à l'équilibre économique de tout ou partie de la région » (Némery, 2015).

En effet, « la loi NOTRe adoptée par la France, conduit à réduire le nombre de régions de 22 à 13. Et qui ont pris effet le 1^{er} janvier 2016. Comme pour tout processus de regroupement, la création de ces ensembles plus vastes induit mécaniquement une réduction des différences démographiques et économiques observées auparavant » (Antunez, et al, 2017).

La comparaison des comptes régionaux de l'année 2020 fait apparaître une France homogène qui a diminué les inégalités régionales au niveau démographique, économique et social.

En termes de nombre d'habitants, « les nouvelles régions créées par la réforme, sont plus homogènes. Dans le nouveau contexte, aucune des régions ne comporte moins de deux millions d'habitants. Au premier rang, les deux très grandes régions que sont « l'Île-de-France » (12308593 habitants) et « Auvergne-Rhône-Alpes » (8082099 habitants), suivies par un groupe de cinq régions de taille intermédiaire, comportant chacune cinq à six millions d'habitants. Suit un groupe de cinq régions, de deux à environ quatre millions d'habitants chacune. La « Corse », seule région métropolitaine non continentale, compte 343634 habitants en 2020 » (Antunez, et al, 2017).

Figure 1 : Répartition de la population sur les régions française



Source : Auteur (Données INSEE, 2020)

Les régions françaises ont des aspects démographiques similaires et ce à cause, d'une part, du fait qu'il y a des régions densément peuplées et qui ont choisi le chemin de se fusionner avec des régions qui le sont nettement moins. D'autre part, « les régions dont les populations sont les plus âgées fusionnent avec des régions dont le vieillissement est moins marqué » (Antunez, et al, 2017).

Tableau 1 : Caractéristiques démographiques des régions françaises en 2020

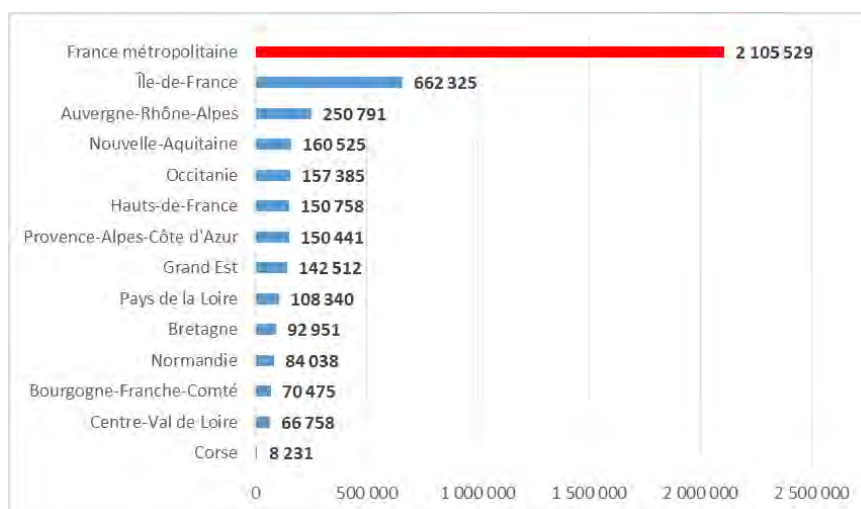
Région	Densité démographique (Hab/Km ²)
Corse	40
Bourgogne-Franche-Comté	58
Centre-Val de Loire	65
Nouvelle-Aquitaine	71
Occitanie	81
Grand Est	96
Normandie	110
Auvergne-Rhône-Alpes	115
Pays de la Loire	119
Bretagne	123
Provence-Alpes-Côte d'Azur	161
Hauts-de-France	187
Île-de-France	1022

Source : Auteur (Données INSEE, 2020)

La consolidation démographique de nouvelles régions a également des implications économiques. La conception de régions plus grandes délimite des zones ayant un poids économique moyen plus important qu'auparavant.

Du fait de la fusion, la répartition du PIB en France selon les régions est également homogène, si on exclue la région « Corse ». Le nouveau zonage réduit l'écart entre le PIB régional le plus élevé et le plus bas. Sur le territoire actuel, hors « Corse », le PIB le plus faible est celui du « Centre-Val de Loire ». Il représente 3,17 % du PIB de l'agglomération française.

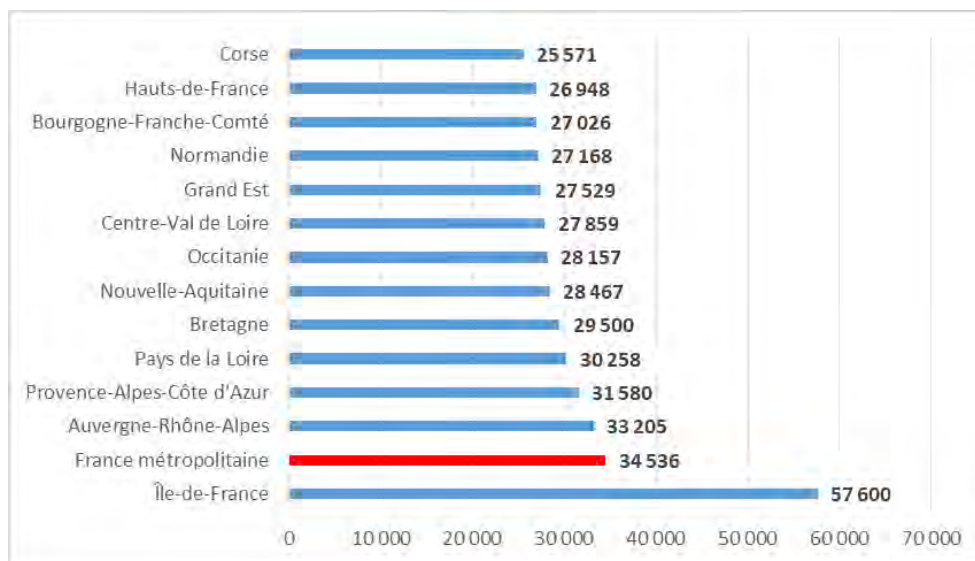
Figure 2 : Répartition de PIB par région en France en volume en millions d'euros



Source : Auteur (Données INSEE, 2020)

La création des nouvelles régions a donné la possibilité de baisser les écarts des PIB par tête dans les nouvelles régions françaises. En effet, des régions affichant un PIB par tête dépassant la moyenne ont été fusionnées avec d'autres où le PIB par tête est inférieur à la moyenne.

Figure 3 : PIB par tête selon les régions en France en euros

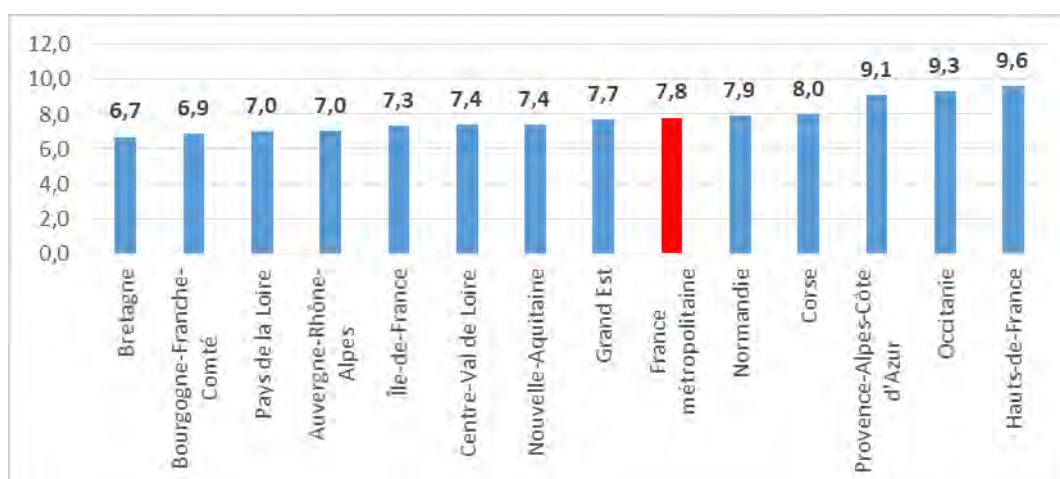


Source : Auteur (Données INSEE, 2020)

En 2020, le taux de chômage en France métropolitaine s'est élevé à 7,8%. Au niveau régional, les « Hauts de France » affichent le taux de chômage le plus élevé (9,60%). Par contre le taux le plus bas est enregistré au niveau de « Bretagne » (6,7%). Ainsi, l'écart entre le taux de chômage régional le plus élevé et le plus bas est de 2,9 points.

De manière générale, le processus de regroupement des régions françaises a permis de créer une sorte d'harmonisation sur le territoire nationale en réduisant les écarts entre les régions. Il faut noter que plus de 60% des régions ont affiché un taux de chômage inférieur au taux enregistré au niveau national.

Figure 4 : Taux de chômage par région en France

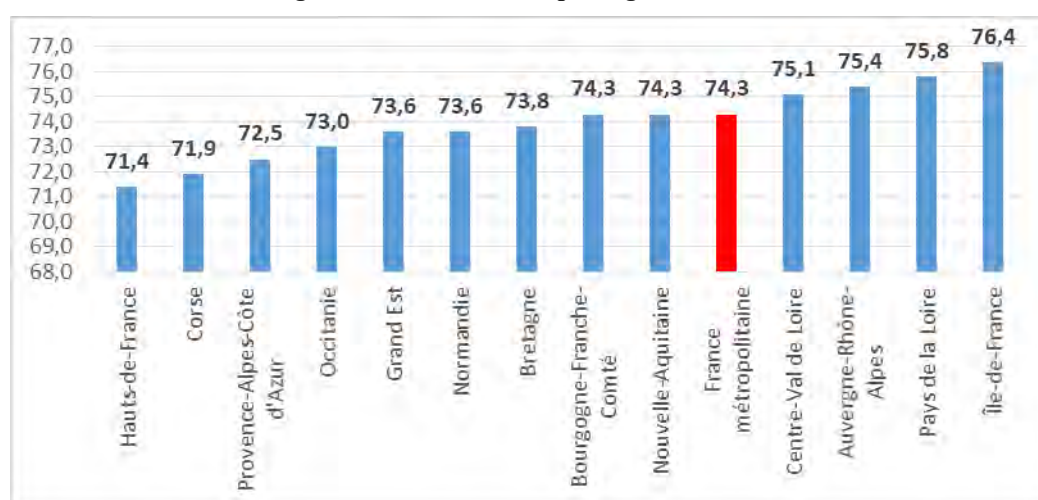


Source : Auteur (Données INSEE, 2020)

Par ailleurs, il existe une réduction des disparités spatiales en matière d'emploi. Cependant, « le groupement des régions adjacentes présentent des chances d'accès à l'emploi, uniformément faibles ou élevées, sur de larges parties du territoire français » (l'Horty, et al, 2011).

En 2020, le taux d'activité le plus élevé a été enregistré dans la région « Ile de France » avec un taux dépassant 76%. Toutefois, les « Hauts de France » affichent le taux le plus faible avoisinant 71%.

Figure 5 : Taux d'activité par région en France



Source : Auteur (Données INSEE, 2020)

En se basant sur cette analyse, il paraît qu'en France comme au Maroc, le véritable défi des nouvelles régions est de réunir les conditions qui leur permettent de se dresser en régions capables de produire de la richesse, promouvoir de l'emploi, renforcer l'inclusion et favoriser l'équité sociale. En 2015, la réforme territoriale initiée par le gouvernement¹ transformait l'architecture territoriale française. La France est en effet constituée d'une superposition d'échelons administratifs (communes, intercommunalités, départements et régions), ce qui implique selon les concepteurs de la réforme des compétences politiques et des financements à partager mais bien souvent aussi des redondances et donc une perte d'argent public. Ainsi,

¹ Via la loi n° 2015-29 du 16 janvier 2015 relative à la délimitation des régions, aux élections régionales et départementales et la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant sur la nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe)

tout en renforçant le rôle des intercommunalités, la réforme substitue aux 22 régions existantes, à partir du 1^{er} janvier 2016, 13 régions issues, pour 7 d'entre elles, de la fusion de régions sans modification des départements qui les composent et accroît dans le même temps leurs compétences. En effet, la loi du 2 mars 1982 avait doté les régions de la clause générale de compétence qui leur octroyait un certain pouvoir d'initiative hors des domaines d'intervention spécifiquement prévus par la loi. Après une suppression en 2010 suivie d'une restauration en 2014, cette clause est finalement supprimée par la loi NOTRe pour les régions ainsi que pour les départements.

La région est dorénavant dotée de compétences exclusives (développement économique, gestion des programmes européens, éducation / formation, aménagement, égalité de ses territoires, environnement et gestion des transports) qui sont des leviers d'action, en particulier pour limiter les inégalités territoriales. La région est désormais la seule responsable de l'élaboration de deux schémas majeurs prospectifs : le schéma régional de développement économique, d'innovation et d'internationalisation (SRDEII) et un nouveau schéma régional de planification, le schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET).

Les motivations ayant conduit à fusionner les régions ont cependant été, bien plus que dans les années 1950, davantage politiques et économiques que géographiques ou statistiques : il s'agissait avant tout de « doter les régions françaises d'une taille critique qui leur permette d'exercer à la bonne échelle les compétences stratégiques qui leur sont attribuées, de rivaliser avec les collectivités comparables en Europe et de réaliser des gains d'efficience » (Bonnet-Pineau, et Vandermotten, 2016) et ainsi de diminuer les dépenses publiques.

1.2. L'Espagne : un modèle de l'État régional

Le remaniement de l'organisation territoriale en Espagne trouve ses fondements dans la constitution de 1978 qui a réorganisé le pays sur la base d'une grande autonomie territoriale pour qu'il s'inscrive, petit à petit, dans un processus de décentralisation qui tend vers un système fédéral. On distingue 4 niveaux : « les communautés autonomes », « les provinces », « les communes », et certaines collectivités locales à caractère facultatif.

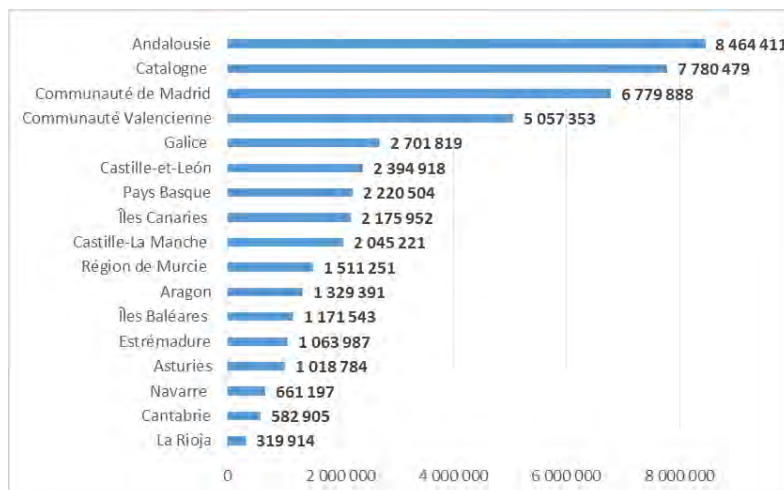
L'organisation territoriale espagnole présente des avantages en dépit des menaces qui peuvent mettre l'unité de l'Etat nation en question. La diversité de la population espagnole et l'aspect ethnique peuvent mener le pays vers des oppositions internes. En effet, « la souveraineté espagnole concerne la nation dans son ensemble et n'est pas représentée à travers ses communautés. Ainsi, l'Espagne n'est pas une fédération mais un Etat unitaire hautement décentralisé qui délègue le pouvoir aux communautés du pays dans les limites de la constitution » (Carbonell, et Alcalde, 2008).

Le choix de la décentralisation est justifié par la diversité tout en se basant sur l'homogénéité qui assure l'unité de l'Espagne. Cette pluralité dominant le pays et devant l'impossibilité de tracer des régions égales en termes de surfaces, génère une décentralisation asymétrique. Cependant, « chaque communauté a des traits différents des autres communautés et revendique leur reconnaissance à travers une certaine indépendance vis-à-vis du gouvernement central » (Fernández, 2006)

La décentralisation peut prendre plusieurs formes aussi bien politiques que culturelles et sociales. Toutefois, l'aspect économique peut bouleverser les fondements d'une décentralisation avancée comme celle adoptée par l'Espagne. Dans ce sens, la crise économique qui a touché l'Espagne en 2008 avait différents impacts sur les communautés autonomes et sa gravité dépendait du poids et des richesses de chaque communauté, raison pour laquelle les communautés riches refusent de continuer à subventionner et supporter les dégâts des autres communautés à travers les mesures d'austérité imposées par le gouvernement.

En 2020, l'Espagne comptait plus de 47 millions d'habitants. La répartition géographique de cette population est caractérisée par les migrations des campagnes vers les villes s'organisant autour de deux axes principaux : sur le plan national, de l'intérieur agricole vers la périphérie industrielle, au niveau régional, des petites agglomérations vers les plus grandes. De même, d'une façon globale, l'Espagne de l'Intérieur, se dépeuplait au profit des périphéries atlantiques et méditerranéennes. Le peuplement se concentrait alors essentiellement sur quatre communautés autonomes : « l'Andalousie » avec 8464411 (17,9%), la « Catalogne » 7780479 (16,45%), la « Communauté de Madrid » 6779888 (14,34%) et la « Communauté Valencienne » 5057353 (10,7%).

Figure 6 : Répartition de la population sur les Communautés Autonomes espagnoles



Source : Auteur (Données INE, 2020)

Tableau 2 : Caractéristiques démographiques des Communautés Autonomes en Espagne en 2020

	Population	Densité démographique (Hab/Km2)
Castille-et-León	2 394 918	25
Estrémadure	1 063 987	25
Castille-La Manche	2 045 221	26
Aragon	1 329 391	28
La Rioja	319 914	63
Navarre	661 197	63
Galice	2 701 819	91
Asturies	1 018 784	95
Andalousie	8 464 411	97
Région de Murcie	1 511 251	135
Communauté Valencienne	5 057 353	218
Catalogne	7 780 479	239
Îles Baléares	1 171 543	245
Pays Basque	2 220 504	301
Îles Canaries	2 175 952	302
Communauté de Madrid	6 779 888	843
Cantabrie	582 905	4126

Source : Auteur (Données INE, 2020)

La répartition du PIB par communauté autonome en Espagne montre que les communautés de « Catalogne » et « Madrid » sont celles qui contribuent le plus au PIB total du pays : « Catalogne » à hauteur de 19,08% (soit 212438 milliers d'euros) et « Madrid » pour 19,62% (218468 milliers d'euros). « L'Andalousie » complète le podium avec 13,37% du PIB (soit

148844 milliers d'euros), suivie de la « Communauté Valencienne » (9,40%) et du « Pays Basque » (5,96%).

A l'inverse les communautés qui ferment la marche sont la « Principauté des Asturies » (1,91%), la « Navarre » (1,70%), « l'Estrémadure » (1,69%), la « Cantabrie » (1,15%), et La « Rioja » (0,73%).

Figure 7 : Répartition du PIB par Communauté Autonome en Espagne en Milliers d'euros



Source : Auteur (Données INE, 2020)

La position des régions par rapport au PIB par tête révèle un autre classement des régions. Cette fois c'est la « Communauté de Madrid » qui domine le classement avec un PIB par tête équivalent à 136,56% du niveau national (qui sert ici de base à 100%). Derrière la capitale, et devant la « Catalogne » qui n'arrive qu'en quatrième position avec 117,42%, la « Navarre » (121,67%) et le « Pays Basque » (129,12%) sont les régions qui produisent le plus de richesses par tête. « L'Andalousie » (74,14%), et les « Îles Canaries » (74,47%), elles arrivent en queue du peloton.

Figure 8 : Répartition du PIB par tête selon les Communautés Autonomes en Espagne en euros

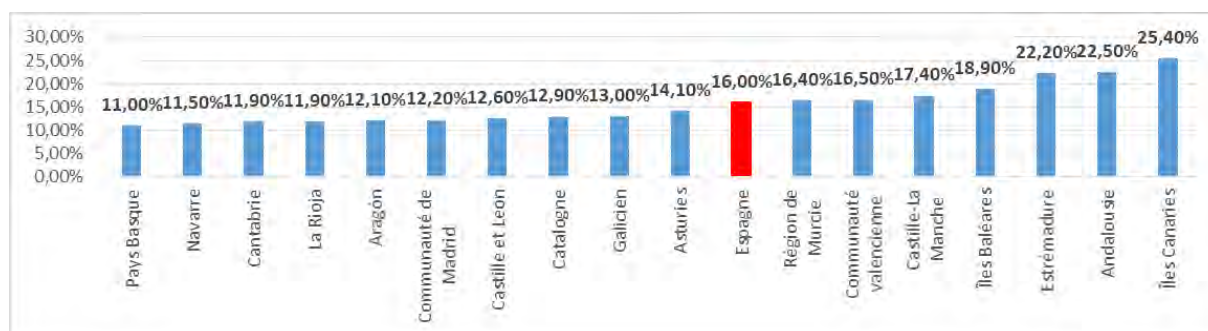


Source : Auteur (Données INE, 2020)

D'après les chiffres de l'Institut Espagnol des Statistiques (INE), publiés en fin 2020, le taux de chômage en Espagne est de 16%. Toutefois, le pays est très inégalitaire au regard du chômage avec des régions bien plus touchées que d'autres.

Le contraste Nord-Sud reste flagrant. Les 7 régions les plus touchées sont les « Îles Canaries » (25,40%), « l'Andalousie » (22,50%), « l'Estrémadure » (22,20%), les « Îles Baléares » (18,90%), « Castille-La Mancha » (17,40%), la « Communauté Valencienne » (16,50%), et la « Région de Murcie » (16,40%).

Figure 9 : Répartition géographique du taux de chômage par Communauté Autonome en Espagne



Source : Auteur (Données INE, 2020)

L'expérience espagnole présente une pluralité de défaillances, raison pour laquelle le modèle de décentralisation adopté par l'Espagne ne peut pas être considéré comme étant un modèle idéal en matière de décentralisation. Par ailleurs, le Maroc peut emprunter du modèle espagnole les bonnes pratiques cadrant les trajectoires intermédiaires entre un Etat unitaire classique et un Etat fédéral notamment les relations de l'Etat national espagnole avec les communautés de Catalogne, Pays-Basque et Galice, pouvant apporter des pistes pour le développement d'un modèle de gouvernance territoriale propre au contexte des provinces du Sud en leur accordant une autonomie plus large par rapport aux autres provinces du Royaume. Entre la volonté de se doter d'un modèle de régionalisation répondant aux exigences du contexte actuel et le risque d'élargissement des pouvoirs accordés aux nouvelles régions, le Maroc a une leçon à tirer de l'exemple espagnole : la régionalisation, pour qu'elle puisse atteindre ses objectifs préalablement tracés, doit être précise et bien définie pour éviter tout type de dérapage.

1.3. L'Allemagne : un modèle de fédéralisme

Le modèle allemand de régionalisation « est le fruit d'une articulation entre histoire, culture et affiliation religieuse donnant un territoire subdivisé en 16 Länder. Ces derniers sont réputés pour la vitesse d'exécution de leurs prises de décision et la réactivité impressionnante du gouvernement central vis-à-vis de leurs politiques » (Harrison, 2004).

Les seize Länder sont de dimensions assez variées : certains sont très vastes comme « Bayern » qui avec 70542,03 Km² représente 19,73% du territoire fédéral, d'autres forts exiguës comme « Bremen » 419,84 Km² (0,12%), « Hamburg » 755,09 Km² (0,21%) et « Berlin » 891,12 Km² (0,25%).

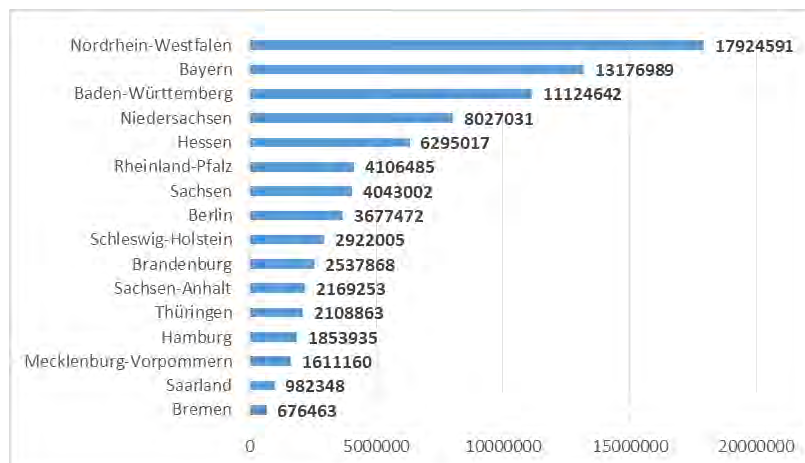
Tableau 3 : Superficie des Länder allemands

Région	Superficie	%
Bremen	419,84	0,12%
Hamburg	755,09	0,21%
Berlin	891,12	0,25%
Saarland	2571,1	0,72%
Schleswig-Holstein	15802,27	4,42%
Thüringen	16202,37	4,53%
Sachsen	18449,99	5,16%
Rheinland-Pfalz	19858	5,55%
Sachsen-Anhalt	20452,14	5,72%
Hessen	21115,67	5,91%
Mecklenburg-Vorpommern	23292,73	6,52%
Brandenburg	29654,38	8,29%
Nordrhein-Westfalen	34112,74	9,54%
Baden-Württemberg	35673,71	9,98%
Niedersachsen	47709,83	13,35%
Bayern	70542,03	19,73%

Source : Auteur (Données Statistisches Bundesamt, 2020)

Ce ne sont pas les Länder les plus vastes qui sont les plus peuplés. Celui qui rassemble la population la plus nombreuse est le Land « Nordrhein-Westfalen » sur une superficie de 34112,74 Km² soit 9,54% du territoire, vivent 17924591 habitants (21,71% de la population totale). Le moins peuplé est le Land de « Bremen » qui ne compte que 676463 habitants.

Figure 10 : Répartition de la population sur les Länder allemands en 2020



Source : Auteur (Données Statistisches Bundesamt, 2020)

Les inégalités régionales entre les seize länder allemands sont nombreuses, la densité étant par définition la plus forte dans les villes-Etats que sont « Berlin » (4126 Hab/Km²), « Hamburg » (2455 Hab/Km²) et « Bremen » (1611/Km²), ainsi que dans la très industrielle « Nordrhein-Westfalen » (525 Hab/Km²). Les autres Länder avec une forte population au Km² sont respectivement la « Saarland » (382 Hab/Km²), le « Baden-Württemberg » (311 Hab/Km²) et la « Hessen » (298 Hab/Km²).

A l'opposé, « les länder présentant les densités les plus faibles se trouvent exclusivement à l'Est avec à leur tête le « Mecklenburg-Vorpommern », le « Brandeburg » et la « Sachsen-Anhalt ». Seule la « Sachsen » fait ici exception à la règle, car elle se situe à peu près dans la

moyenne nationale. Avec moins de 200 habitants au Km², les trois régions occidentales que sont la « Niedersachsen », la « Bayern » et le « Schleswig-Holstein » ont réussi à maintenir un équilibre entre de vastes zones agricoles et d'importants pôles urbains. Il en est de même à l'Ouest pour la « Rheinland-Pfalz » et à l'Est pour la « Thüringen » » (Boursier-Mougenot et al, 1993).

Tableau 4 : Caractéristiques démographiques des Länder allemands en 2020

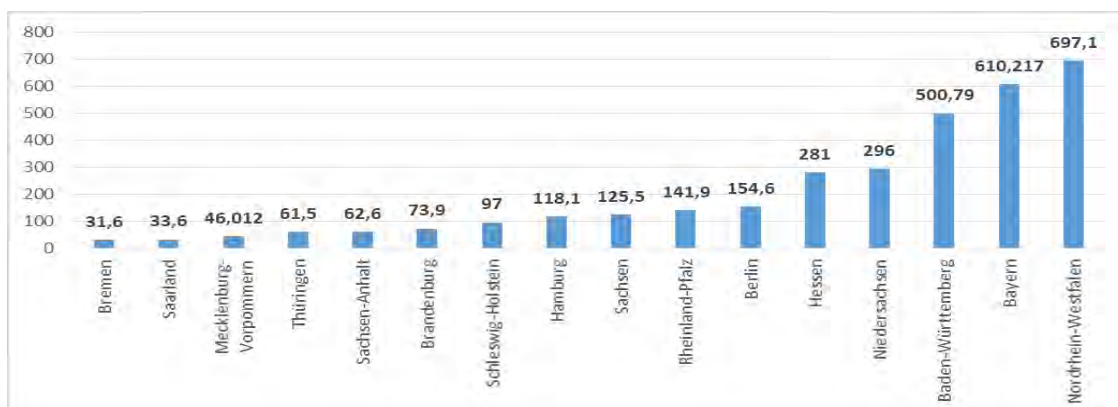
Région	Population	Densité
Mecklenburg-Vorpommern	1611160	69,17
Brandenburg	2537868	85,58
Sachsen-Anhalt	2169253	106,06
Thüringen	2108863	130,16
Niedersachsen	8027031	168,25
Schleswig-Holstein	2922005	184,91
Bayern	13176989	186,80
Rheinland-Pfalz	4106485	206,79
Sachsen	4043002	219,13
Hessen	6295017	298,12
Baden-Württemberg	11124642	311,84
Saarland	982348	382,07
Nordrhein-Westfalen	17924591	525,45
Bremen	676463	1611,24
Hamburg	1853935	2455,25
Berlin	3677472	4126,80

Source : Auteur (Données Statistisches Bundesamt, 2020)

Il faut noter que « les Länder ne se différencient pas seulement par leur population et superficie, mais bien plus encore par la structure de leur économie, déterminante pour leur contribution au PIB allemand. Dans une économie allemande ouverte à l'internationale, et dont le principal moteur est l'exportation de biens et services industriels, les trois poids lourds industriels que sont la « Nordrhein-Westfalen » (697,1 Millions d'Euros), la « Bayern » (610,21 Millions d'Euros) et le « Baden-Württemberg » (500,79 Millions d'Euros) jouent un rôle prépondérant. Ils sont le fief des branches-phares de l'industrie allemande : construction mécanique, automobile, électrotechnique et chimie » (Bourgeois, 2007)

En queue du classement on trouve les trois Länder : « Mecklenburg-Vorpommern » (46,01 Millions d'Euros), « Saarland » (33,6 Millions d'Euros) et « Bremen » (31,6 Millions d'Euros).

Figure 11 : Répartition du PIB par Länder en Allemagne en Milliards d'euros

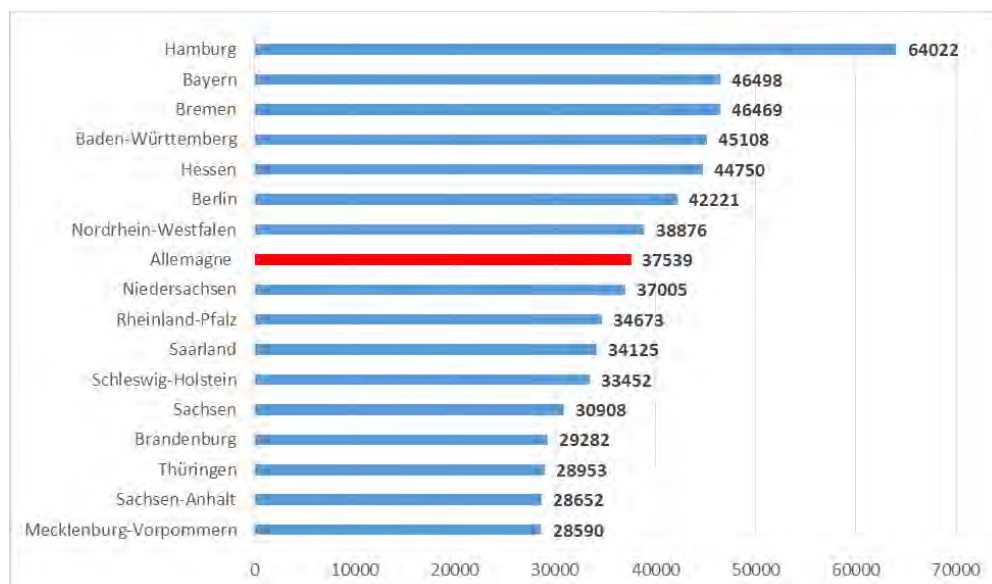


Source : Auteur (Données Statistisches Bundesamt, 2020)

Les premières classes en ce qui concerne le classement des Länder par PIB par tête, ont été monopolisées par « Hamburg » (64022 Euros), « Bayern » (46498 Euros) et « Bremen » (46469) qui restent incontestablement les leaders en termes de création des richesses en Allemagne.

Trois Länder de l'Est ferment la marche : « Thüringen » (28953 Euros), « Sachsen-Anhalt » (28652 Euros) et la « Mecklenburg-Vorpommern » avec un PIB par habitant qui ne dépasse pas 28600 Euros.

Figure 12 : Répartition du PIB par tête selon Länder en Allemagne en euros

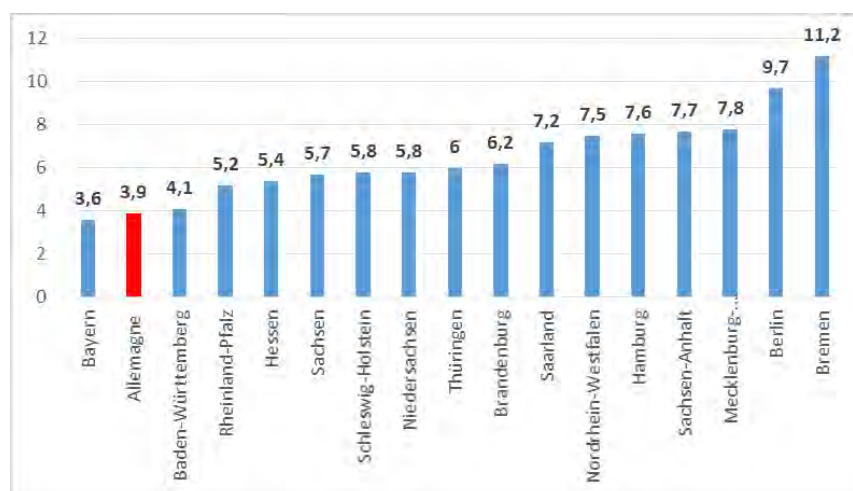


Source : Auteur (Données Statistisches Bundesamt, 2020)

De fortes disparités régionales ont été observées en termes de taux de chômage en Allemagne au titre de l'année 2020. En effet, la « Bayern » compte le moins de chômeurs avec un taux de chômage de 3,6% devant la « Baden-Württemberg » qui affiche 4,1% alors que « Bremen », « Berlin », « Mecklenburg-Vorpommern » et « Sachsen-Anhalt » affichent 11,2%, 9,7%, 7,8% et 7,7%, respectivement

Il faut noter que le taux de chômage en Allemagne ne suit pas une tendance stable. Il varie en fonction des Länder. Il est relativement faible sur la zone de l'Allemagne de l'Ouest par rapport à l'Allemagne de l'Est.

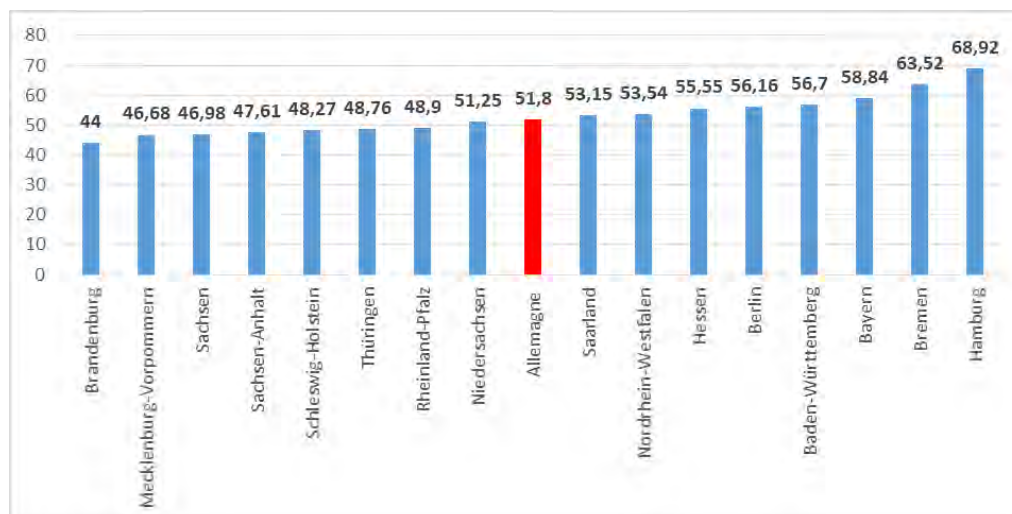
Figure 13 : Répartition géographique du taux de chômage par Länder en Allemagne



Source : Auteur (Données Statistisches Bundesamt, 2020)

L'Allemagne se caractérise par « une grande diversité territoriale qui s'explique par les tailles des Länder et bien plus encore par la structure de leur économie qui détermine leur contribution à l'insertion de la population active dans le marché de travail » (Bourgeois, 2007). Le taux d'activité diffère d'une région à l'autre, passant de 44% pour « Brandenburg » à 68,92% pour « Hamburg ». Outre ces valeurs extrêmes, les taux d'activités les plus élevés ont été relevés au niveau des Länder de « Bremen » (63,52%) et « Bayern » (58,84%). Les taux d'activité les plus bas ont été enregistrés au niveau de « Mecklenburg-Vorpommern » (46,68%) et « Sachsen » (46,98%).

Figure 14 : Répartition géographique du taux d'activité par Länder en Allemagne



Source : Auteur (Données Statistisches Bundesamt, 2020)

Le système fédéral et notamment la Loi fondamentale comporte « ... des dispositions visant à assurer l'évolution uniforme des conditions d'existence en Allemagne. Il en est ainsi pour ce qui est de la compétence législative concurrente, qui habilite en particulier la Fédération à légiférer lorsque l'exige le maintien de l'unité juridique et économique, et notamment celui de conditions d'existence uniformes au-delà du territoire d'un Land » (Marcou, 1998).

En outre, la Loi fondamentale dispose que « la Fédération est habilitée à fournir aux Länder une assistance financière en vue de maintenir l'équilibre général de l'économie, de compenser les écarts en matière de capacité économique qui existent sur le territoire fédéral ou de promouvoir la croissance économique. Enfin, la péréquation financière entre les Länder vise à une compensation appropriée de leurs capacités financières divergentes » (Marcou, 1998).

Non seulement le fédéralisme ne fait pas obstacle à l'harmonisation des conditions d'existence, mais « il rend possible, dans une très large mesure, la concurrence, le contrôle, la mise en œuvre de solutions de rechange et l'alternance de la majorité et de la minorité dans l'exercice des responsabilités politiques, la lutte contre les abus de pouvoir et la poursuite d'une rationalité et d'une responsabilité accrues dans l'exercice des tâches publiques. La structure fédérale est l'une des causes essentielles de la prospérité et de la stabilité économiques d'une démocratie allemande fondée sur l'Etat de droit » (Marcou, 1998).

D'une manière générale, « le système fédéral a pour effet de différencier et de limiter les pouvoirs de l'Etat. Les compétences législatives et administratives étant partagées entre la Fédération et les Länder, les particularités régionales peuvent être prises en compte de manière particulièrement efficace » (Marcou, 1998).

Feu Sa Majesté le Roi Hassan II évoquait avec admiration le système allemand de régionalisation lors d'une interview au journal « Le Monde » le 03/08/1988. Il avait déclaré « J'ai toujours dit depuis le début de mon règne, que je souhaiterai laisser à mon successeur un Maroc bâti à l'exemple des Länder allemands, car mon pays a une telle diversité que je ne

veux pas l'émasculer. J'aime les bourgeonnements à gauche, à droite, même s'ils doivent être porteurs d'épines »².

2. L'expérience marocaine : la régionalisation avancée

Pour faire face à la dualité marquant son territoire, le Maroc a misé sur la régionalisation avancée « afin de briser à tout jamais la fiction d'un Maroc utile et de régions vouées à l'abandon. Il s'agit de ne plus considérer l'espace comme un substrat plus ou moins homogène mais comme une articulation, ou au minimum, une juxtaposition de territoires spécifiques et divers » (Jekki, et al, 2019).

Pour concrétiser ce projet de transformation, la Commission Consultative de la Régionalisation (CCR) a envisagé une nouvelle configuration territoriale en vue de participer efficacement dans le processus de démocratisation de l'Etat et de créer un nouveau cadre qui détermine le lien qui engage la région avec l'Etat, et également aux autres collectivités territoriales. Cette nouvelle configuration territoriale a réduit le nombre des régions de 16 à 12 tout en se basant sur l'efficacité, l'homogénéité, la proportionnalité et l'équilibre, mais aussi l'accessibilité et la proximité.

Dans ce sens, la (CCR) a proposé les régions « Tanger-Tétouan », « L'Oriental », « Fès-Meknès », « Rabat-Salé-Kénitra », « Béni-Mellal-Kénifra », « Casablanca-Settat », « Marrakech-Safi », « Drâa-Tafilalet », « Souss-Massa », « Guelmim-Oued Noun », « Laâyoune-Sakia al Hamra » et « Ed-Dakhla-Oued ed Dahab ».

En effet, « la régionalisation avancée se veut pour mettre en place les bases nécessaires à l'instauration d'un nouveau modèle de développement. Ce dernier doit être fondé autour d'un nouvel esprit pour instaurer des piliers capables de renforcer la cohésion et de réduire les écarts de performances des diverses régions. Il doit, encore, assurer un compromis entre l'équité et l'efficacité en inscrivant les différentes actions de développement régional dans un cadre de développement intégré » (Jekki, et al, 2019).

Toutefois, des disparités significatives se manifestent et qui inscrivent davantage la situation déséquilibrée qui conditionne les potentialités d'accès des douze nouvelles régions marocaines au processus du développement qui, à cause de la nouvelle répartition territoriale, connaissent des inégalités à cause de la redéfinition des espaces géographiques délimitant leurs nouveaux territoires.

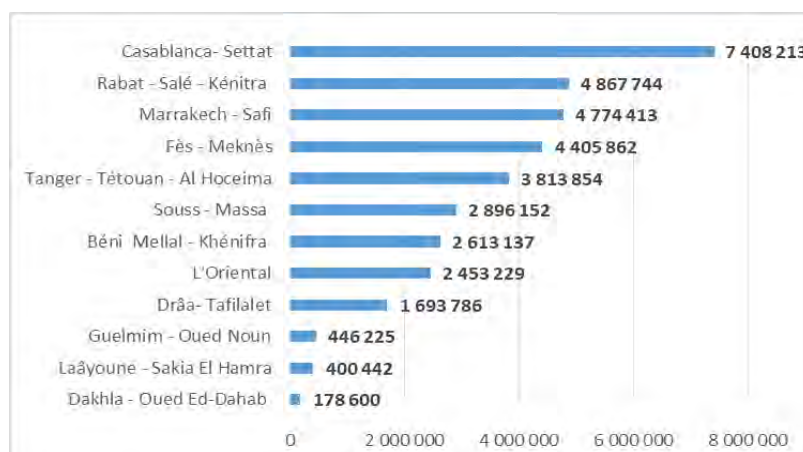
L'analyse des profils régionaux a démontré que la répartition de la population sur les régions marocaines est caractérisée par une forte inégalité manifestée par le fait que les trois grandes régions du centre (« Casablanca-Settat », « Rabat-Salé-Kénitra » et « Marrakech-Safi ») concentrent à elles seules 47,4% de l'ensemble de la population.

D'autre part, six régions concentrent environ la moitié de la population marocaine (49,7%). En effet, dans ce deuxième groupe de régions, celle de « Fès – Meknès » en abrite le maximum (12,3%), suivie par la région de « Tanger - Tétouan - Al Hoceima » (10,6%), « Souss – Massa » (8,1%), « Béni Mellal – Khénifra » (7,3%), « L'Oriental » (6,8%) et « Drâa-Tafilalet » (4,7%)

Les trois régions du sud n'abritent que 2,9% de l'ensemble de la population marocaine avec des taux situés entre 0,5% et 1,2%, soient les taux les plus faibles à l'échelle nationale.

² Le Roi allant jusqu'à envoyer en mission d'étude, afin de préciser la consistance du modèle allemand, deux syndicalistes de premier plan, Abdelrazak Afilal et Noubir Amaoui.

Figure15 : Répartition de la population sur les régions marocaines en 2020



Source : Construction d'auteur à partir des données du HCP, 2020

Le tableau suivant représente la densité de la population au Maroc au titre de l'année 2020 selon les régions. En effet, la région fortement peuplée cette année-là était « Casablanca-Settat », avec 380,92 Hab/Km² suivie de « Rabat-Salé-Kénitra » avec 267,55 Hab/Km² et « Tanger – Tétouan - Al Hoceima » avec 220,94 Hab/Km².

À l'inverse, les trois régions du Sud : « Dakhla - Oued Ed-Dahab », « Laâyoune - Sakia El Hamra » et « Guelmim - Oued Noun » étaient les régions avec les plus faibles densités de population.

Tableau 5 : Caractéristiques démographiques des régions marocaines en 2020

Région	Population	Densité (Hab/Km ²)
Dakhla - Oued Ed-Dahab	178 600	1,36
Laâyoune - Sakia El Hamra	400 442	2,86
Guelmim - Oued Noun	446 225	9,68
Drâa- Tafilalet	1 693 786	14,65
L'Oriental	2 453 229	27,22
Souss - Massa	2 896 152	53,84
Béni Mellal - Khénifra	2 613 137	63,68
Fès - Meknès	4 405 862	109,94
Marrakech - Safi	4 774 413	121,90
Tanger - Tétouan - Al Hoceima	3 813 854	220,94
Rabat - Salé - Kénitra	4 867 744	267,55
Casablanca- Settat	7 408 213	380,92

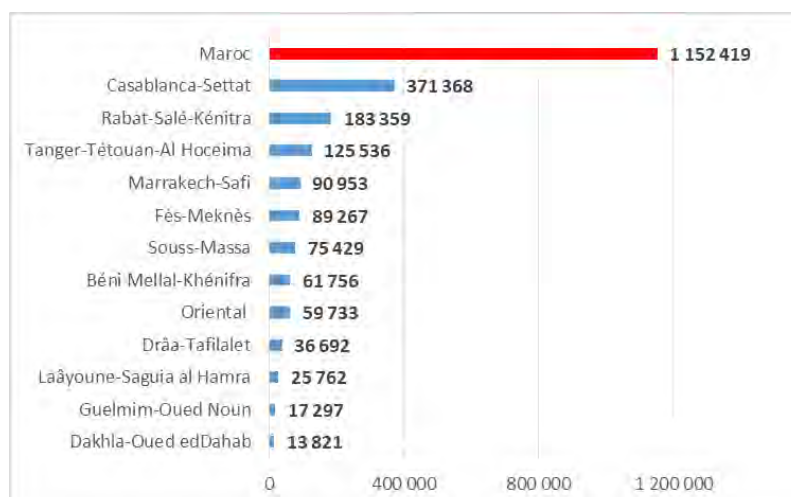
Source : Construction d'auteur à partir des données du HCP, 2020

Concernant la formation du PIB, en 2020, les régions de « Casablanca-Settat », « Rabat-Salé-Kénitra » et « Tanger-Tétouan-Al Hoceima » ont contribué à la création de plus de la moitié de la richesse marocaine (59% du PIB en valeur), avec 32,2%, 15,9% et 10,9% successivement.

Par ailleurs, six régions ont créé 36% du PIB de l'année 2020 : « Drâa-Tafilalet » avec 3,2%, « l'Oriental » avec 5,2%, « Béni Mellal-Khénifra » avec 5,4%, « Souss-Massa » avec 6,5%, « Fès-Meknès » avec 7,7%, « Marrakech-Safi » avec 7,9%.

Il faut signaler que les trois régions du sud n'ont contribué qu'à hauteur de 5% en 2020 à la création de PIB en valeur.

Figure16 : Répartition du PIB par région (en millions de DH)

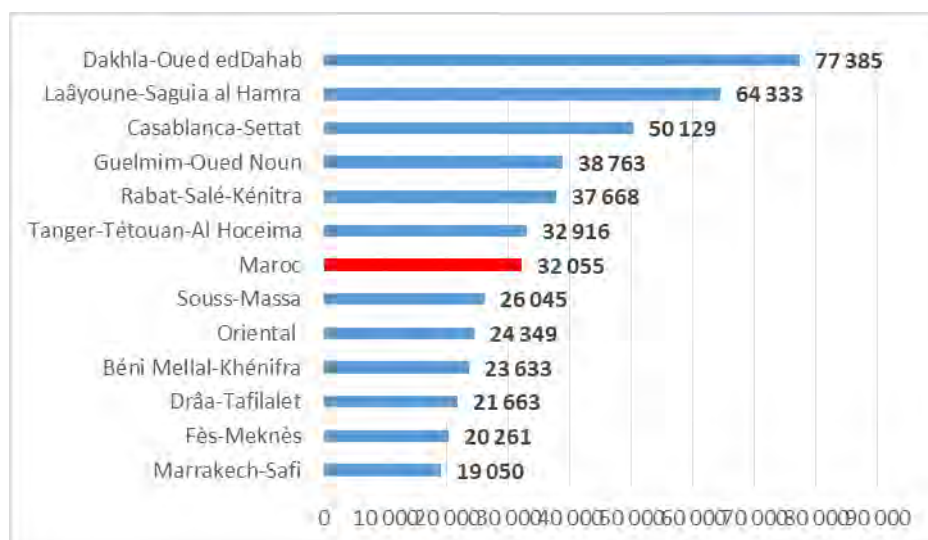


Source : Construction d'auteur à partir des données du HCP, 2020

Au titre de l'année 2020, six régions ont pu présenter un PIB par tête en dessus de la moyenne enregistré au niveau national. Il s'agit des régions : « Dakhla-Oued edDahab » (77.385 DH), « Laayoune-Sakia al Hamra » (64.333 DH), « Casablanca-Settat » (50.129), « Guelmim-Oued Noun » (38.763), « Rabat-Salé-Kenitra » (37.668) et « Tanger-Tétouan-Al Hoceima » (32.916)

En ce qui concerne les régions restantes, le PIB par habitant s'est localisé entre 19.050 DH au niveau de la région de « Marrakech-Safi » et 26.045 au niveau de la région de « Souss-Massa ».

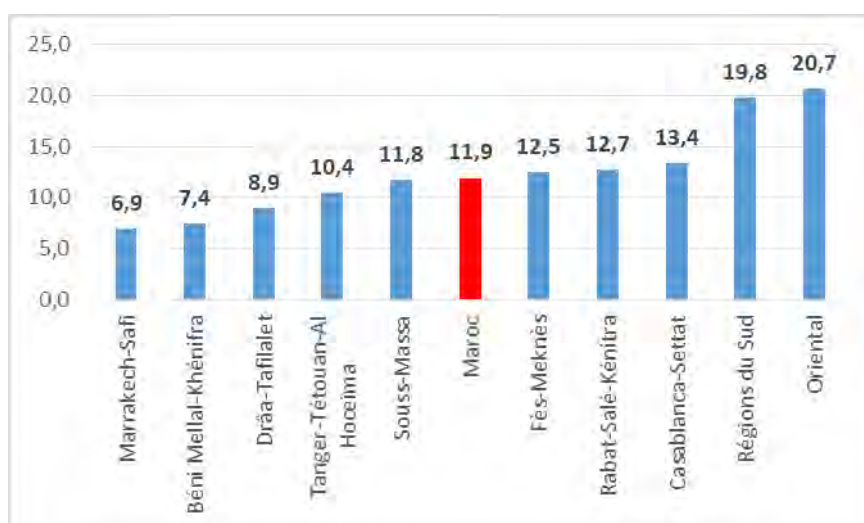
Figure17 : Produit Intérieur Brut par tête et par région en DH



Source : Construction d'auteur à partir des données du HCP, 2020

Par ailleurs, les taux de chômage dépassant la moyenne ont été enregistrés dans cinq régions : la région de « l'Oriental » (20,7%) et les trois régions du Sud (19,8%). Avec une aggravation relativement faible, on trouve les régions de « Casablanca-Settat » (13,4%), « Rabat-Salé-Kénitra » (12,7%) et « Fès-Meknès » (12,5%). En revanche, les régions de « Marrakech-Safi », de « Béni Mellal- Khénifra » et de « Drâa-Tafilalet » enregistrent les taux les plus bas, respectivement 6,9%, 7,4% et 8,9%.

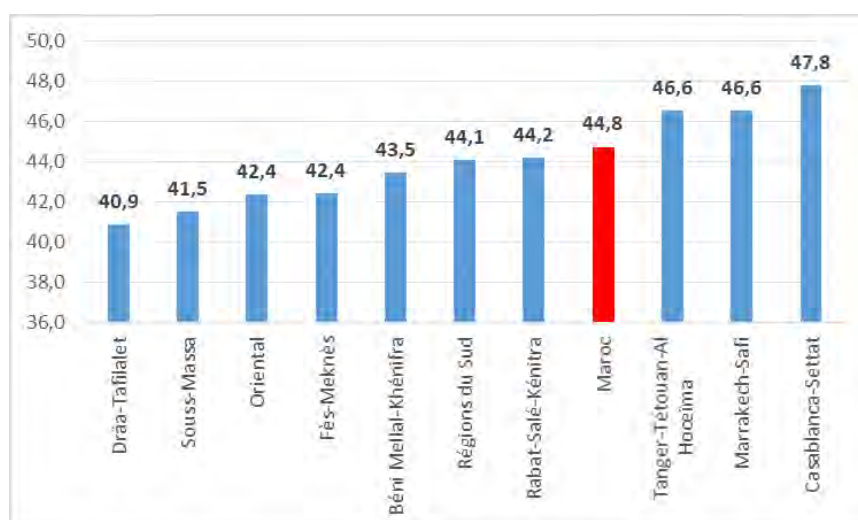
Figure18 : Répartition géographique du taux de chômage par région



Source : Construction d'auteur à partir des données du HCP, 2020

Par ailleurs, durant l'année 2020, trois régions seulement ont affiché des taux d'activité plus élevés par rapport à la moyenne (44,8%) à savoir la région de « Tanger-Tétouan-Al Hoceïma » (46,6%), « Marrakech-Safi » (46,6%), et la région de « Casablanca-Settat » (47,8%). Cependant, les taux les plus faibles d'activité par région ont été affichés dans les régions de « Drâa-Tafilalet » (41,5%), « Souss-Massa » (41,5%) et de « l'Oriental » (42,4%)

Figure19 : Répartition géographique du taux d'activité par région



Source : Construction d'auteur à partir des données du HCP, 2020

3. Conclusion

La tendance vers la régionalisation varie considérablement d'un pays à un autre. En effet, cela peut se produire de différentes manières, comme par la création de régions autonomes, la réforme des structures administratives ou l'émergence de mouvements indépendantistes. Les pays européens, traités dans notre article, ont adopté des formes de décentralisation et d'autonomie régionale, permettant à leurs régions de prendre des décisions sur des questions qui leur sont propres.

En Espagne, la régionalisation a créé des communautés autonomes, chacune d'elles a des compétences déléguées en matière d'éducation, de santé, de transport, de culture et de développement économique. Cela a donné aux régions une grande autonomie, et en quelque

sorte, un système de fédération où les communautés autonomes ont des compétences similaires à celles des Etats fédérés. Le modèle espagnol de régionalisation a permis de développer des politiques économiques régionales qui ont conduit à des taux de croissance économique plus élevés dans certaines régions par rapport aux autres. Cela a également contribué à diversifier l'économie espagnole, en développant des secteurs économiques régionaux spécifiques.

Par ailleurs, en France, la régionalisation a créé et a transféré des compétences aux régions en matière de développement économique, de formation professionnelle et de tourisme. Les régions en France ont moins de compétences que les communautés autonomes en Espagne et cela reflète un système plus centralisé, proche de celui d'un Etat unitaire. La régionalisation française a permis aux régions de mieux s'adapter aux besoins locaux en matière de développement économique. Cela a également aidé à renforcer les liens entre les différents acteurs territoriaux, ce qui a contribué à stimuler le développement sur l'ensemble des régions. Concernant l'Allemagne, la régionalisation est organisée en 16 Länder, chacun ayant des compétences déléguées. Ils ont également un pouvoir important dans la mise en place des politiques économiques et sociales, et ont le droit de veto sur certaines décisions nationales. Le système allemand est proche de celui de fédération où les Länder ont des compétences similaires à celles des Etats fédérés. La régionalisation en Allemagne a contribué à renforcer la compétitivité économique des régions, en permettant aux Länder de mettre en place des politiques économiques et fiscales qui répondent aux besoins locaux. Les Länder ont également été en mesure de développer des secteurs économiques régionaux spécifiques, tels que l'industrie automobile en Bavière ou les technologies de l'information en Berlin.

Au Maroc, le nouveau modèle de régionalisation a été mis en place en 2015, avec la création de 12 régions, traduisant la forte volonté de bâtir un nouveau Maroc homogène et équilibré. Il a pour objectif de renforcer la coopération entre les différentes régions et de favoriser le développement économique et social des régions les moins développées. Cependant, il existe encore des inégalités territoriales significatives au Maroc entre les régions urbaines et les régions rurales et périurbaines. Ces inégalités, en se basant sur notre étude, se manifestent dans plusieurs domaines tels que :

- L'économie : Les régions rurales et périurbaines ont généralement un taux de chômage plus élevé et un PIB plus faible que les régions urbaines. Les possibilités d'emploi et les opportunités économiques sont plus limitées dans les régions rurales et périurbaines.
- L'éducation : Les régions rurales et périurbaines ont généralement un accès moins bon aux écoles que les régions urbaines.
- La santé : Les régions rurales et périurbaines ont généralement un accès moins bon aux soins de santé que les régions urbaines.
- Les infrastructures : Les régions rurales et périurbaines ont généralement un accès moins bon aux réseaux d'eau potable et d'électricité, les établissements de soins de santé et les écoles.

Ces inégalités territoriales ont des conséquences importantes sur la qualité de vie des populations des régions rurales et périurbaines. Le gouvernement marocain a lancé des programmes pour atténuer ces inégalités, mais il reste encore beaucoup à faire pour réduire ces disparités. En effet, la régionalisation est encore en cours de mise en place et il est difficile de dire quelles seront ses répercussions sur le développement économique et social du pays. En somme, la régionalisation peut avoir un impact positif sur le développement économique et social des régions, en permettant aux régions d'avoir une plus grande autonomie pour définir et mettre en place des politiques qui répondent aux besoins locaux. Cependant, l'impact réel dépendra de la mise en place efficace de la régionalisation et de la capacité des régions à utiliser cette autonomie pour améliorer leur développement économique et social.

Références

- (1). Antunez, K., Baccaïni, B., Guérois, M., & Ysebaert, R. (2017). Disparités et discontinuités territoriales dans la France des nouvelles régions: une lecture multiscalaire et multidimensionnelle. *Économie et statistique*, 497-498.
- (2). Bonnet-Pineau, É., & Vandermotten, C. (2016). Les découpages territoriaux en Europe. Introduction. *EchoGéo*, (35).
- (3). Bourgeois, I. (2007). Compétitivité des territoires : état des lieux et perspectives. *Regards sur l'économie allemande. Bulletin économique du CIRAC*, (81), 5-14.
- (4). Boursier-Mougenot, I., Cattan, N., Grasland, C., & Rozenblat, C. (1993). Images de potentiels de population en Europe. *L'Espace géographique*, 333-345.
- (5). Carbonell, J. R. H., & Alcalde, A. H. (2008). "Fiscal equalization in Spain". *Fiscal Federalism and Political Decentralization: Lessons from Spain, Germany and Canada* Eds N Bosch, JM Duran (Edward Elgar, Cheltenham, Glos) pp, 147-168.
- (6). Fernández, E. A. (2006). El Estado Autonómico en España a los 25 años de Constitución. In *Derecho constitucional para el siglo xxi: actas del VIII Congreso Iberoamericano de Derecho Constitucional* (pp. 4285-4344). Thomson Reuters Aranzadi.
- (7). Harrison, H. (2004). The Berlin Wall, Ostpolitik and Détente. *Bulletin of the German Historical Institute*, 5-18.
- (8). Jekki, H., Lemgadar, A., & El Gasmi, Z. (2019). Le marketing territorial : un facteur clé de succès de la régionalisation avancée au Maroc. *Organisation et Territoires*, (4).
- (9). l'Horty, Y., Duguet, E., Du Parquet, L., Petit, P., & Sari, F. (2011). Les effets du lieu de résidence sur l'accès à l'emploi: une expérience contrôlée sur des jeunes qualifiés en Ile-de-France.
- (10). Marcou, G. (1998). *La régionalisation et ses conséquences sur l'autonomie locale* (Vol. 64). Council of Europe.
- (11). Némery, J. C. (2015). Questions introductives: Quel impact de l'émergence des grandes régions issues de la loi du 16 janvier 2015? Quelles conséquences majeures de la Loi sur la nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe) dans le système territorial français?. In *Quelle organisation pour les grandes régions en France et en Europe?, actes du colloque international des 26-27 mars 2015 à l'Université de Reims Champagne-Ardenne* (pp. 17-22). L'Harmattan.
- (12). Rézeau, P. (2001). *Dictionnaire des régionalismes de France*.